



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions**Sixième réunion**

Budva (Monténégro), 14 et 15 septembre 2017

Rapport de la sixième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions**Introduction**

1. La sixième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement s'est tenue à Budva (Monténégro) les 14 et 15 septembre 2017. Elle a eu lieu juste avant la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole, qui s'est tenue le 15 septembre 2017. Ont participé à la réunion six des neuf membres du Comité, à savoir : M. Merab Barbakadze (Géorgie), M. Nicolas Encausse (France), M. Akos Fehervary (Hongrie), M. Fritz Kroiss (Autriche), M. Alistair McGlone (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (Président), et M. Gor Movsisyan (Arménie) (Vice-Président). M^{me} Nataša Kacic-Bartulovic (Croatie), M^{me} Barbara Rathmer (Allemagne) et M. Dmytro Skrylnikov (Ukraine) étaient absents.

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. La réunion a été ouverte par le Président du Comité.
3. Le Comité a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.PRTR/C.1/2017/3. Il est convenu d'examiner la question de ses travaux futurs à l'occasion de l'examen du rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Protocole sur les RRTP, ainsi que du document récapitulatif des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique



pour le Protocole pour la période 2015-2020, figurant en annexe à ce rapport (ECE/MP.PRTR/2017/10)¹.

II. Demandes soumises, questions renvoyées et communications présentées

4. Le secrétariat a indiqué qu'aucune demande n'avait été soumise au Comité, aucune question ne lui avait été renvoyée et aucune communication ne lui avait été présentée depuis sa cinquième réunion (Genève, 22-24 mai 2017). Le Comité a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat.

III. Travaux futurs

5. Dans le cadre de son examen des résultats du deuxième cycle de présentation des rapports, le Comité a examiné les travaux qu'il pourrait être amené à effectuer. Il a notamment continué à se pencher sur la question de savoir si les États membres de l'Union européenne qui étaient Parties au Protocole étaient tenus de communiquer leurs propres registres nationaux afin de compléter le travail effectué au niveau de l'Union européenne. Le Comité a noté qu'il avait pour mandat, en vertu du paragraphe 14 b) de l'annexe à la décision I/2 de la Réunion des Parties (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1), d'examiner les questions relatives au respect des dispositions qui n'étaient pas expressément mentionnées au paragraphe 13. Il a nommé M. Encausse rapporteur chargé d'examiner plus avant la question et l'a prié de lui faire rapport à ce sujet à sa septième session.

IV. Enseignements tirés du deuxième cycle de présentation des rapports concernant l'application du Protocole

6. Le Président a ouvert les travaux d'une table ronde sur les enseignements tirés du deuxième cycle de présentation des rapports concernant l'application du Protocole, à laquelle le public et les représentants des Parties, des signataires et d'autres parties prenantes avaient été invités. À cet égard, l'attention a été appelée sur le rapport de synthèse concernant la mise en œuvre du Protocole et sur le document récapitulatif des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2015-2020, qui ont servi de documents de base pour les débats.

7. Le Comité s'est félicité de la participation active des participants à la table ronde et il a pris note d'un certain nombre d'observations indiquant que la société civile prévoyait de participer davantage au processus de développement des registres nationaux. Ainsi, certains participants ont fait observer que les rapports, par exemple sur les inspections ou sur d'autres questions liées au contenu des registres des rejets et transferts de polluants, devraient être intégrés systématiquement dans les registres afin de les rendre plus utiles.

8. Le Comité a également pris note des conclusions du débat concernant une éventuelle évaluation des résultats du Protocole et l'élaboration d'indicateurs (voir ECE/MP.PRTR/C.1/2017/2, annexe). La Réunion des Parties examinerait également cette question à sa troisième session dans le cadre de son examen du deuxième cycle de présentation des rapports.

¹ Le plan stratégique pour le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour la période 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/2, annexe) peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.unece.org/prtrmopp2_docs.html.

V. Adoption des conclusions de la réunion

9. Le Comité a adopté les principales conclusions présentées par le Président à la réunion et a demandé au secrétariat d'établir, en consultation avec le Président, le texte final du rapport en y incorporant les conclusions et décisions adoptées. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la réunion.
